

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 19.30 h,  
salle de l'Inter**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 22 du jeudi 17 juin 2021, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Josette Berdat, 07.11.1961, ressortissante française.
  - b) M. Bernard Poète, 06.10.1964, ressortissant français, son épouse Mme Marie Bernaschini, 20.09.1967, et leur enfant Alexandre, 14.03.2007, ressortissants français.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Quid de l'étude de fusion Porrentruy – Fontenais » (n° 1162) (PDC-JDC).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Charte des jardins : promotion active » (n° 1161) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « « Tiny Houses » à Porrentruy : une piste à approfondir » ((n° 1168) (PLR).
8. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir l'égalité des chances à la formation, la ville de Porrentruy y contribuera-t-elle ? » (n° 1165) (PS-Les Verts).
9. Traitement de la motion intitulée « Pour le soutien de Porrentruy à la résolution de la Conférence des villes en matière culturelle pour une relance culturelle » (n° 1169) (PS-Les Verts).
10. Approuver un crédit de CHF 3'190'000.- TTC, financé par voie d'emprunt par le SEPE, pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP.
11.
  - a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2020.
  - b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2020.
12. Divers.

M. Gilles Coullery, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Jean Farine - remplacé par M. Patrick Salomon.  
M. Damien Plumey - remplacé par M. Dominique Meyer.  
M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Patrick Monin.

Est excusé pour le PLR :

M. Pierre Barthe - remplacé par M. Cyrille Joray.

Sont excusés pour le PS-Les Verts

Mme Magali Gast Boillat - remplacée par M. Yves Voisard.  
M. Jean-Pierre Cafiso - remplacé par Mme Vitoria Gigon.

Sont excusés pour le PCSI

M. Alain Theilkaes - remplacé par M. Robin Lajeanne.  
M. Thomas Schaffter - remplacé par M. Joseph Cuttat.  
M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Est excusé pour l'UDC :

M. Claude Gerber - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier, Fabienne Wahl.

MM. Cyrille Althaus, Jean-Pierre Bendit, Xavier Brunner, Julien Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Joseph Cuttat, Claude Gury, Hays Matthieu, Cyrille Joray, Robin Lajeanne, Baptiste Laville, Dominique Meyer, Patrick Monin, Julien Parietti, Johan Perrin, Philippe Piegay, Nathan Rebetez, Patrick Salomon, Gabriel Schenk, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier, François Biedermann, cassier municipal.

M. le Président ouvre la troisième séance de l'année 2021. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Laure Roy et M. Yann Voillat.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas utilisée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président signale que, suite au renoncement de siéger de Mme Francine Chapatte, Mme Delphine Ségard devient Conseillère de ville suppléante pour le groupe PS-Les Verts.

## **2. Informations du Conseil municipal**

Concernant l'aménagement de la rue Trouillat, Mme Chantal Gerber signale que les mises à jour archéologiques, notamment pour les remparts et les tours, et leur nécessaire prise de relevés à des fins documentaires ainsi que divers imprévus, provoquent un retard sur l'échéancier de la fin des travaux. La réouverture de ce tronçon est reportée au 16 juillet. La pose de la couche phonoabsorbante sera déposée après les vacances scolaires à la mi-août. Par conséquent, la route sera à nouveau fermée temporairement à la mi-août pour cette ultime et dernière phase. Concernant le chemin du Pont d'Able, Mme Gerber ajoute que le Conseil municipal s'est engagé à assurer la réfection de la promenade menant au Pont d'Able, abîmée par les divers travaux effectués par le triage forestier, par la construction de la station de traitement à la STEP ou par les conditions météorologiques. Ainsi, au début juillet, les nids de poule seront comblés. Des travaux plus importants pour reboucher les ornières et

refaire les banquettes seront engagés en automne. Conformément au programme de politique énergétique communal, Mme Gerber mentionne que le Conseil municipal a mandaté le groupe Navitas Consilium pour l'élaboration de sa stratégie énergie climat. Ce mandataire a choisi le bureau RWB pour être le représentant local. Le groupe de travail qui est en cours de constitution aura besoin d'un représentant par parti politique, ainsi que d'un représentant par commission de l'urbanisme et de l'équipement. Une invitation à rejoindre ce groupe sera prochainement envoyée aux Conseillères et Conseillers de ville. Mme Gerber termine en mentionnant que le Conseil de ville est officiellement invité à une séance de présentation du projet spécial d'équipement de détail du réaménagement de la rue Pierre-Péquignat qui se déroulera le 8 juillet 2021, à 19h, à l'Inter.

Concernant les devoirs surveillés, M. Manuel Godinat rappelle que le Conseil municipal annonçait, lors du dernier Conseil de ville, que la partie municipale de cette prestation allait être supprimée. La partie cantonale, qui représente 13 leçons, sera maintenue. Suite à diverses craintes relevées quant à l'accompagnement de l'enfant et étant donné que le Canton va mettre en consultation une nouvelle formule, considérant aussi que les mesures d'économies peuvent être levées provisoirement, le Conseil municipal a décidé de renoncer à supprimer la partie municipale des devoirs surveillés. Par contre, les 9 leçons concernant l'organisation des goûters et du nettoyage des salles seront supprimées. Cela permet de faire des économies sur l'achat des goûters, pour CHF 3'000.- à CHF 3'500.-. Ces leçons ne doivent donc plus être rétribuées, ce qui représente au total une économie de 12 ou 13'000 francs. Cela paraît correct aux yeux du Conseil municipal et cela permet de répondre aux craintes du Corps enseignant. Le Conseil municipal a considéré que ce n'est pas parce qu'il a offert le goûter durant des années que cette prestation devait encore être offerte.

Mme Anne Roy indique que le Plan spécial des Bannelats, sur lequel la Commune a déjà ardemment travaillé avec des groupes d'études et avec la population, a été accepté par la Section de l'aménagement du territoire cantonal en date du 15 juin 2021. Cette information a été publiée dans le Journal officiel de la semaine dernière. Il est à noter que, dans le cadre de cette procédure, trois oppositions ont été maintenues. Il faut donc attendre de voir si les auteurs de ces oppositions feront recours auprès du Tribunal administratif. Dans l'affirmative, le calendrier prévu pour la réalisation des travaux pourrait s'en trouver chamboulé.

M. Julien Loichat informe, suite à la motion concernant la distribution de produits d'hygiène menstruelle, transformée en postulat, que 4 distributeurs seront installés, durant les vacances scolaires, à l'Ecole de Juventuti et à l'Oiselier, ce qui permettra à l'infirmière scolaire de donner à la rentrée des explications aux élèves concernant ces distributeurs. La Municipalité souhaite aller de l'avant sur cette première étape et se réserve évidemment toute la réflexion et l'étude sur le reste du postulat.

### 3. Questions orales

Concernant la sortie en véhicule à la rue des Malvoisins, M. Patrick Salomon relève qu'il y a la possibilité, actuellement, de tourner à gauche et à droite sur la rue J.-Trouillat. La direction à droite est souvent dangereuse compte tenu du peu de visibilité et de l'étroitesse de la rue. Il demande donc s'il ne serait pas préférable d'interdire aux véhicules de tourner à droite et d'obliger les automobilistes qui désirent aller sur l'avenue Auguste-Cuenin à faire le tour du rond-point tout proche ?

M. Julien Loichat signale que le fait d'obliger les gens d'aller sur la gauche pour leur faire prendre le rond-point afin d'éviter la situation décrite aurait du sens. Cependant, couper la priorité des gens qui viennent depuis ce rond-point n'est pas forcément naturel du point de vue de la circulation. Pour M. Loichat, la limitation de la vitesse à 30 km/h à cet endroit amènera aussi plus de sécurité. De plus, le plan directeur des déplacements et du stationnement propose de mettre la rue des Malvoisins en zone piétonne mais aussi d'utiliser cette rue en double-sens, c'est-à-dire en version montante. Cependant, si cette sortie sur la nouvelle rue Joseph-Trouillat devient accidentogène, il faudra peut-être prendre des mesures. Toutefois, jusqu'à présent, cet endroit n'a pas été répertorié comme un point noir de la circulation qui nécessiterait d'intervenir de manière forte pour éviter des accidents dangereux et le Conseil municipal n'a, pour l'instant, pas envisagé de faire une modification de la circulation dans ce secteur.

M. Patrick Salomon se déclare satisfait.

M. Elodie Gschwind indique, comme relevé par RJF, que, dès aujourd'hui, les personnes qui souhaitent demander un permis de construire devront le faire en ligne au moyen de l'application Jurac. Elle rappelle que Porrentruy, comme 7 autres communes, participe depuis le début de l'année à la phase pilote de ce nouveau projet cantonal. L'objectif de cette application est de faciliter la gestion des demandes de permis de construire ainsi que de gagner du temps et de l'argent puisque les processus entre les différents services impliqués seront harmonisés. Cependant, à l'heure actuelle, la réalité en est toute autre. En effet, les citoyens mènent le parcours du combattant afin d'élaborer leur demande de permis. Ils se voient tout d'abord confrontés à une interface de l'application compliquée dont la prise en main n'est pas intuitive, ensuite s'enchaînent une série de questions

complexes et techniques, cela même pour les petits permis. Certains documents peuvent être scannés mais d'autres doivent être fournis sous forme papier. Finalement, les citoyens se voient gentiment invités à la Commune pour pouvoir finaliser leur demande et recevoir les explications nécessaires. Même si le concept en ligne peut paraître essentiel à l'heure actuelle, pour Mme Gschwind, il est primordial qu'il soit facile d'utilisation. Elle demande donc si le Conseil municipal est conscient de la complexité de ce programme et, dans l'affirmative, s'il compte en informer le Canton ?

Mme Anne Roy répond qu'il est nécessaire, dès aujourd'hui, de passer par Jurac aussi bien pour demander un petit ou un grand permis de construire. Elle ajoute que cette procédure est effectivement assez complexe, ce qu'a aussi relevé la Commune de Porrentruy. Ce qui est le plus déroutant pour les personnes, c'est que cette procédure se fait une fois, voire deux dans sa vie et c'est peut-être là l'enjeu du système par rapport à la convivialité de programme. Mme Roy pense que les professionnels apprivoisent relativement facilement cet outil mais, pour les privés, elle admet volontiers que ce n'est pas forcément quelque chose qui est spécialement intuitif. Elle confirme que les plans de construction doivent encore être apportés aux autorités compétentes et joints au dossier. Mme Roy est bien consciente que pour les petits permis ce n'est pas forcément une promenade de santé mais l'administration se met à disposition des requérants pour les aider dans cette démarche. Les Communes ont transmis au Canton l'ensemble des soucis que pouvait engendrer l'utilisation de ce programme qui est perfectible. Mme Roy espère que des solutions seront trouvées dans ce processus qui sera utilisé par l'ensemble des communes pour que les requérants puissent aussi y trouver leur compte sans avoir de soucis supplémentaires lors d'une demande de permis. En conclusion, les communes dialogueront avec les requérants et les autorités cantonales pour que cela se passe le mieux possible.

Mme Elodie Gschwind se déclare satisfaite.

Mme Lisa Raval a appris récemment que la piscine découverte a été une nouvelle fois fermée. Bien que ses portes aient pu rouvrir, elle demande si le problème constaté a pu être réglé, à quoi était-il dû et par qui les frais de réparation seront-ils pris en charge ?

M. Philippe Eggertswyler répond que les problèmes constatés à la piscine municipale sont aujourd'hui résolus. La première fermeture est liée à un problème de fabrication, c'est-à-dire que les toiles des filtres qui ont été livrés se sont déchirées et il a fallu ramener l'ensemble de ces filtres à l'entreprise qu'il les a effectués. La deuxième fermeture est liée à un problème technique. En effet, de l'eau stagnait dans la cuve et bouchait le système de chloration. M. Eggertswyler ajoute que, dès lundi et comme cela se fait dans les autres piscines, des contrôles seront effectués par le Canton afin de savoir si la piscine de Porrentruy répond à l'ensemble des exigences au niveau de la santé publique. Concernant la prise en charge financière de ces problèmes, l'ensemble du matériel est toujours sous garantie et le consortium va faire marcher les assurances.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

M. Alain Chariatte indique que les détenteurs de cases postales, situées à la rue de la Chaumont, ont été prévenus le 18 juin dernier, par courrier, de la résiliation au dimanche 22 août 2021 de la Convention d'utilisation des cases postales. Dès le lundi 23 août 2021, la correspondance de tous ces utilisateurs sera à leur disposition dans de nouvelles cases postales à l'office de la gare. Il demande donc si le Conseil municipal a été informé de ce changement important et s'il approuve le fait de réunir tous les détenteurs de cases postales dans un même bâtiment et surtout dans une rue très fréquentée où le parking est compliqué ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que la poste a souhaité supprimer l'office postal de la Chaumont pour le transformer en une agence. Cette décision a fait l'objet d'un recours de la part du Conseil municipal, recours qui a, quelque part, abouti puisque la poste est revenue sur sa décision parce que le partenaire qu'elle avait trouvé, comme tous les partenaires du même nom en Suisse, a renoncé à pratiquer ce système des agences postales. Dans le courrier qui a été envoyé à fin mai à la Municipalité pour annoncer le fait que la poste renonçait à la fermeture, deux mesures ont été évoquées, la première concernait l'adaptation des horaires d'ouverture et, la deuxième, l'abandon des cases postales à la Chaumont pour les transférer à l'office de la gare. Face à une telle décision, il n'y a pas de possibilité de faire recours. Le recours que la Municipalité a fait porte sur le service universel de la Poste sur lequel il est possible de faire opposition. Concernant l'abandon des cases postales, la Municipalité, comme tous les utilisateurs de la vieille ville, est aussi concernée. Une nouvelle case postale a été proposée à l'office de la gare. Cependant, la Commune a écrit à la poste pour demander que le courrier lui soit livré, ce qui offre une certaine simplicité sauf que le courrier ne sera pas toujours distribué à la même heure. Cependant, vu que l'administration communale travaille beaucoup avec les courriels, cette problématique du timing n'aura pas d'incidence sur l'activité municipale.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait mais pas de la pratique de la poste.

Mme Sandra Nobs rappelle que des places de parc étaient disponibles à tout en chacun sur le parking de la Minerva. Depuis peu, un panneau, interdisant le parcage, a été posé. Elle souhaiterait savoir qui a procédé à ce changement et pour quelle raison ?

M. Julien Loichat répond qu'il ne sait pas. Il va se renseigner et donner des informations lors d'une prochaine séance. Il précise toutefois que ce parking, qui n'appartient pas à la Commune, faisait l'objet d'un accord avec le propriétaire concernant son utilisation. Au-delà de ça, il ne sait pas qui a décidé de poser ce panneau.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

M. Gabriel Schenk rappelle que, jadis, les agriculteurs bruntrutains étaient conviés, une fois par année, à rencontrer le Conseiller municipal en charge des travaux publics ainsi que le chef de secteur. Cette rencontre, fort appréciée de tous les participants, permettait à la Municipalité d'exposer les thèmes et actualités dans le domaine et de donner la parole aux agriculteurs pour exposer leurs problématiques et constatations relevées dans le finage de la cité. Or, depuis la refonte des dicastères communaux et peut-être aussi suite à des vacances dans le service UEI, cette rencontre a disparu. M. Schenk demande donc au Conseil municipal s'il est prêt à réorganiser, une fois par année, cette rencontre avec les agriculteurs bruntrutains ?

M. Philippe Eggertswyler confirme que cette tradition s'est perdue, non pas en raison de vacances. Il ajoute que le service UEI met les bouchées double pour répondre au mieux à l'ensemble des exigences qui lui sont demandées. Néanmoins, M. Eggertswyler regardera avec le service pour qu'il puisse à nouveau instaurer, une fois par année, une séance avec les agriculteurs comme cela se faisait auparavant.

M. Gabriel Schenk se déclare satisfait.

Concernant la réfection de la rue Joseph-Trouillat, M. Johan Perrin rappelle que ces travaux, effectués sur une route cantonale, ont entraîné une déviation de la circulation sur la rue du 23-Juin et au faubourg de France. M. Perrin signale que cette sur-fréquentation de ces rues par les véhicules engendrent d'importants problèmes de structure. Il demande donc si le Canton a prévu de remettre ces tronçons de déviation en état, après la réouverture de la rue Joseph-Trouillat ?

Mme Chantal Gerber répond qu'il n'y a pas de travaux prévus sur ces tracés de déviation par le Canton. Cela viendra dans la planification des routes qui sera élaborée pour les années à venir. Elle rappelle que les convois agricoles, qui seront plus fréquents avec la venue des beaux jours, sont appelés à passer par le chemin des Chenevières. En conclusion, par rapport aux travaux sur la rue du 23-Juin et au faubourg de France, il n'y a pas de planification particulière du Canton qui viendra suivre les travaux de la rue Joseph-Trouillat.

M. Johan Perrin se déclare partiellement satisfait car la réfection du pavage au faubourg de France, par exemple, sera à la charge de la Commune alors que ce sont les travaux du Canton qui ont engendré ces problèmes.

#### **4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**

**a) Mme Josette Berdat, 07.11.1961, ressortissante française.**

**b) M. Bernard Poète, 06.10.1964, ressortissant français, son épouse Mme Marie Bernaschini, 20.09.1967, et leur enfant Alexandre, 14.03.2007, ressortissants français.**

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### **5. Réponse à la question écrite intitulée « Quid de l'étude de fusion Porrentruy – Fontenais » (n° 1162) (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC, M. Jean-Pierre Bendit se déclare non satisfait car c'est sans surprise qu'il a pris note qu'aucune autre commune ne travaille sur cette fusion. A son avis, seule une fusion au minimum des communes « satellites », voire de toute l'Ajoie, pourrait être une organisation plus efficiente. Par contre, se lancer dans une étude aussi importante n'est pas raisonnable qu'avec Fontenais. En effet, M. Bendit rappelle que les aspects financiers sont des critères primordiaux pour l'acceptation des citoyens et là, il a de grands doutes.

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Charte des jardins : promotion active » (n° 1161) (PS-Les Verts).**

*Pour le groupe PCSI, Mme Céline Bédât Heusler se déclare satisfaite.*

**7. Réponse à la question écrite intitulée « « Tiny Houses » à Porrentruy : une piste à approfondir » (n° 1168) (PLR).**

*Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner se déclare satisfait.*

**8. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir l'égalité des chances à la formation, la ville de Porrentruy y contribuera-t-elle ? » (n° 1165) (PS-Les Verts).**

Mme Vitoria Gigon annonce, d'emblée, que le groupe PS-Les Verts accepte de transformer cette motion en postulat. Elle sait que le sujet des subsides communaux a déjà été abordé au sein de la Commune. Cependant, la crise sanitaire a permis de remettre en question le système social actuel. La question d'une aide à la formation octroyée par la ville de Porrentruy lui a donc paru être un sujet d'actualité à remettre à l'ordre du jour, notamment, face à la grande précarité qui a pu frapper bons nombres d'étudiants durant la pandémie du COVID-19. Cette thématique lui tient beaucoup à cœur car elle a aussi bénéficié d'une bourse cantonale et d'une bourse privée lorsque qu'elle était étudiante. Mme Gigon travaillait également en parallèle de sa formation car les coûts de la vie dans un autre canton (logement, transport, frais scolaires, nourritures, loisirs, etc.) peuvent engendrer des frais conséquents. En effet, ces deux bourses ne lui permettant pas de subvenir à tous ses besoins vitaux, un travail à environ 20% lui a permis d'arrondir ses fins de mois, ses parents n'ayant pas les moyens de la soutenir financièrement. Cumuler deux bourses avec encore un travail tous les week-ends n'est pas une mince affaire pour une étudiante de vingt ans. Et, aujourd'hui, pour son groupe, elle souhaite remettre en question le rôle de la Commune de Porrentruy dans le processus de formation pour permettre un meilleur confort et différentes possibilités pour l'avenir des futurs étudiants. Aujourd'hui, diplômée depuis 4 ans, elle remercie avec gratitude ces aides qui lui permettent, en connaissance de cause, de remettre en question le manque d'accès à ces derniers et de défendre cette thématique. Mme Gigon a pu constater que tout le monde ne naît pas sur le même pied d'égalité, que ce soit en matière de précarité financière, d'éducation ou encore de position géographique. En effet, un bon nombre de jeunes ou moins jeunes bruntrutains doivent se rendre dans d'autres cantons dans le but de se former à un futur emploi. Il est important de relever que certaines de ces formations nécessitent des coûts astronomiques, parfois même pour des familles à revenus plus aisés. La notion de précarité chez les étudiants amène à réfléchir et à repenser au rôle que la Commune de Porrentruy souhaite apporter à cette catégorie de personnes en octroyant une aide subsidiaire à la bourse cantonale dans le but d'alléger certaines charges accumulées dans le processus des études. D'autres communes du district ont déjà décidé de passer le cap et de proposer une aide financière aux jeunes en souhaitant s'investir dans leur projet pour alléger les charges psychologiques et économiques qu'entraînent des frais liés à une formation. Mme Gigon pense que c'est le rôle d'une commune de s'investir pour les jeunes et pour ses citoyens. La précarité chez les étudiants est un sujet qui, selon le groupe PS-Les Verts, doit être mis sur la table et devenir une préoccupation politique primordiale. La crise sanitaire actuelle n'a fait que creuser les inégalités sociales notamment chez les étudiants en situation déjà de précarité (fermeture des lieux de jobs étudiants, fermeture des lieux de formations, difficultés d'apprentissages liées à un contexte de formation difficile, etc.). De plus, le groupe PS-Les Verts aimerait que le Conseil municipal prenne en compte, dans son analyse, les étudiants de tous âges ayant le droit à ce genre de prestation et les démarches administratives parfois fastidieuses qu'engendrent les demandes de bourses. Elles peuvent également renforcer les inégalités culturelles et autres inégalités en matière d'éducation (parents ne pouvant pas aider leur enfant à remplir les demandes, parents qui méconnaissent les aides proposées, parents ne parlant pas français, etc.). Pour ce faire, la Commune pourrait proposer, par exemple, aux animateurs de l'Espace-jeunes ou à un autre organisme existant au soutien à la formation (COSP) d'organiser cette prestation gratuitement pour accompagner la personne concernée à remplir ces demandes de bourse. Dans ce sens, pour son groupe, Mme Gigon recommande d'accepter le postulat dans le but d'analyser les différentes possibilités de créer au sein de la Commune une prestation utile et profitable aux étudiants. Une prestation qui mette en lumière une réelle forme de solidarité et permettre de créer un citoyen de demain engagé.

M. Manuel Godinat remercie le groupe PS-Les Verts d'accepter la transformation en postulat. Il constate, à travers ses propos, que Mme Gigon a relevé la complexité des dossiers que cette demande peut représenter. Il ajoute que le Conseil municipal est sensible à la difficulté que certains étudiants connaissent mais il ne pouvait pas accepter purement et simplement la motion car il est nécessaire de comparer ce qui se fait ailleurs et de voir ce qui répond le plus à un réel besoin. Il faut que la procédure administrative soit la plus simple possible pour que ça ne soit pas une usine à gaz pour les services de l'administration. L'impact financier doit aussi être évalué car la Commune estime à 120 à 140 étudiants de Porrentruy qui s'expatrient dans un autre canton durant la semaine

pour poursuivre leurs études. Pour M. Godinat, ce nombre est élevé et il s'agit de trouver la meilleure formule qui permettra de leur amener un soutien mais aussi de tenir compte des considérations financières de la Municipalité. Il est aussi important de savoir dans quelle mesure cela peut constituer un partenariat win-win entre les étudiants et la Municipalité, en trouvant une solution qui pourrait permettre de faire revenir ces jeunes diplômés dans la région. C'est les raisons pour lesquelles le Conseil municipal recommande au législatif d'accepter ce texte sous la forme du postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti est conscient des difficultés de certains étudiants d'avoir un accès aux études à l'extérieur du canton et que les coûts engendrés par ces formations peuvent gravement atteindre le budget d'une famille. Cependant, cette nouvelle prestation communale nécessite, selon son groupe, une étude interne pour connaître les charges administratives, les montants des aides à allouer, quels étudiants seront concernés par cette décision et surtout les coûts finaux à indexer au budget communal avant de se prononcer définitivement. Par conséquent, le groupe PDC-JDC va accepter le postulat. Pour terminer, le groupe PDC-JDC est soucieux que la Municipalité ne se substitue pas trop aux tâches de l'Etat car plusieurs textes ont été déposés en ce sens durant cette législature. En effet, les tâches entre les communes et les cantons sont définies par la loi et une part importante du budget communal est déjà vouée aux charges liées.

Pour le groupe PCSI, Mme Christianne Lauber partage le souci de venir en aide aux étudiants dont les besoins seraient avérés sur la base de critères objectifs. Sachant que plusieurs communes ont d'ores et déjà mis en place de telles aides, il apparaît comme judicieux et pertinent que la ville de Porrentruy étudie également un système de bourse complémentaire aux aides cantonales existantes et à celles de fondations privées. Il y a fort à parier que la pandémie a malheureusement aggravé certaines situations familiales et personnelles. Or, les jeunes ont déjà payé un lourd tribut lors de cette crise, il ne serait pas acceptable que leur formation en pâtisse pour des raisons de précarité financière. Le groupe PCSI est donc favorable à étudier cette question et acceptera le postulat pour permettre à la Municipalité de présenter un projet chiffré reflétant la situation propre de ses étudiants.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Promouvoir l'égalité des chances à la formation, la ville de Porrentruy y contribuera-t-elle ? » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **9. Traitement de la motion intitulée « Pour le soutien de Porrentruy à la résolution de la Conférence des villes en matière culturelle pour une relance culturelle » (n° 1169) (PS-Les Verts).**

Mme Lisa Raval signale que cette motion avait pour but de faire participer activement Porrentruy en matière de relance culturelle, au mois de mars, quand la situation sanitaire était encore très incertaine et la situation des milieux culturels précaire. La semaine passée encore, le Quotidien jurassien précisait que la situation des milieux culturels était pire encore que les années précédentes, alors que ce sont des métiers aux revenus et conditions de travail fluctuants. Acte symbolique, certes, mais qui peut avoir une valeur médiatique et donc un poids important, la signature de cette résolution est le souhait de plusieurs citoyens de Porrentruy. S'il l'avait souhaité, il eut suffi au Conseil municipal de faire passer cet objet lors de la séance du Conseil de ville suivant son dépôt ou de signer la résolution au moment du dépôt de cette intervention, la motion aurait été ainsi réalisée. Or, ce n'était visiblement pas une priorité pour l'exécutif. Mme Raval se demande pourquoi alors qu'il s'agit « simplement » d'une prise de contact avec la Conférence des villes en matière culturelle ? Dans sa réponse, le Conseil municipal indique qu'il ne souhaite plus être membre de l'Union des villes suisses en raison d'un rapport coûts-bénéfices peu intéressant. Mme Raval aimerait des précisions sur ce rapport car, si la cotisation est de CHF 3'000.- par année, elle sait également que l'Union des villes suisses est très active et offre de nombreuses prestations. Elle informe le public sur la Suisse urbaine et offre une plateforme pour l'échange d'expériences et la mise en réseau de ses membres. Outre les propres organes de l'association, l'Union des villes suisses participe à de nombreuses autres organisations et institutions, par exemple au sein de la Conférence tripartite. Soutenue par la Confédération, la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses, la Conférence tripartite adopte des positions communes sur des sujets politiques importants. En en faisant partie, Porrentruy peut éviter de faire du travail à double en matière du poids de la pandémie et de RFFA sur les villes, sur la gestion financière durable, sur le renforcement des agglomérations et fusions ou sur l'intégration des personnes âgées en milieu urbain. L'Union des villes suisses, c'est précisément l'idée que l'union fait la force et que les villes peuvent avoir une voix et un impact sur la politique fédérale. Oui, Porrentruy est une petite ville et, en s'unissant à de plus grandes, elle pourrait ou aurait pu augmenter le poids de ses décisions et de ses options politiques. Ainsi, Mme Raval demande si un rapport a été établi avec les chefs de service avant de prendre cette décision importante ? Sans objet car matériellement impossible à réaliser vu la sortie de Porrentruy de l'Union des villes suisses, le groupe PS-Les Verts retire cette motion mais remercie le

Conseil municipal pour ses réponses aux interrogations qu'il a soulevées.

En préambule, M. Eric Pineau signale que l'Union des villes suisses possède plusieurs sections qui traitent de l'environnement, de la formation ou de la culture. Il ajoute que la Municipalité fait partie de l'Union des villes suisses mais pas de la Conférence des villes en matière culturelle. Pour cette raison, la Commune ne pouvait pas signer cette résolution car il faut faire partie de cette section pour pouvoir signer cette résolution. Cette section a des statuts qui demandent d'avoir au moins 10'000 habitants et il faut faire partie de l'Union des villes suisses. Il faut aussi payer des cotisations à hauteur de CHF 7'500.-. Comme la Commune de Porrentruy ne fait pas partie de la Conférence des villes en matière culturelle, le Conseil municipal ne peut pas voter cette résolution. Finalement, c'est comme si le Conseil de ville de Porrentruy votait une résolution du Conseil de ville de Delémont. Par conséquent, sur le fond, le Conseil municipal peut être d'accord mais un peu moins sur la forme. Sur le fond, M. Pineau informe que les éléments de cette résolution ont déjà été appliqués par le Conseil municipal puisqu'il a maintenu le budget pour toutes les associations culturelles et sportives. Le Conseil municipal a également garanti les subventions pour 2021. Durant la pandémie, même si des manifestations ont été annulées, l'exécutif a versé une partie, en tout cas 25%, de l'investissement global des associations pour couvrir les frais engendrés par les sociétés qui ont dû annuler des manifestations.

M. le Maire Gabriel Voirol signale que la Commune a adhéré à l'Union des villes suisses, il y a quelques années, suite à une intervention du Conseil de ville. Il ajoute que, lors de l'établissement du budget 2021, l'exécutif a dû réaliser des économies. A ce moment-là, il s'agissait aussi de prendre des mesures qui impacteraient le moins la société. Le montant de la cotisation à l'Union des villes qui figurait au budget était de CHF 4'500.- et pas de CHF 3'000.-. M. le Maire indique que les chefs de services ont été consultés concernant la démission de l'Union des villes suisses mais n'ont pas fait de demande particulière. M. le Maire rappelle aussi que l'Union des villes suisses est une association qui fait du lobbying au niveau de la Confédération dans l'intérêt des grandes cités mais pas toujours dans celui des petites communes. Toutefois, la Municipalité ne renie pas la qualité de l'Union des villes suisses, mais, à un moment donné, lorsqu'il a fallu faire des économies financières c'est dans ce genre de dépenses que le Conseil municipal a préféré faire l'effort plutôt que de diminuer des subventions à d'autres instances. Comme cela a été dit par M. Pineau, le Conseil municipal a été très attentif aux questions culturelles, il n'a peut-être pas signé la résolution mais, le plus important, c'est qu'il l'a appliquée.

**10. Approuver un crédit de CHF 3'190'000.- TTC, financé par voie d'emprunt par le SEPE, pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP.**

**ENTREE EN MATIERE**

Mme Chantal Gerber indique que le fonctionnement de la station d'épuration est très complexe par :

1. Des canalisations, séparées dans la mesure du possible des eaux claires, pour l'acheminement des eaux usées en provenance des bâtiments jusqu'à la STEP.
2. Un dégrillage (série de grilles) qui permet de retenir les déchets malheureusement jetés dans les WC ou les égouts (lingettes humides, restes de nourriture, etc.) Ces déchets sont acheminés vers une usine d'incinérations des ordures ménagères.
3. Un dessablage qui permet d'absorber les poussières de métal.
4. Un déshuilage qui récupère les matières grasses et les huiles en surface.
5. Un digestion, complexe fermé, à l'abri de l'oxygène, qui permet de faire fermenter les boues enfermées dans un gros digesteur ; cette fermentation se fait sous l'action de microorganismes qui produisent du biogaz.

Elle rappelle que ces installations sont âgées et leur durée de vie arrive à son terme. Elles doivent être modernisées conformément aux normes de la branche professionnelle édictées par la SSIGE. L'état dans lequel se trouve le « digesteur-stockeur » présente des problèmes (fuites de biogaz, corrosions sur les équipements, baisse de l'étanchéité et de l'isolation). Il a besoin d'être adapté et les équipements techniques et électriques doivent être modernisés. Mme Gerber signale que les 2 grands types de travaux à envisager sont des travaux électriques et électromécaniques (ventilation du sous-sol, agitateur vertical dans le digesteur, torchère qui sert à l'évacuation des gaz) et des travaux de génie civil (maçonnerie, enduits et des résines sur du béton sain, peintures, serrurerie avec remise en état des palans). Elle ajoute que pour payer les intérêts ou les amortissements de la dette, le SEPE puise dans le « fonds de maintien de la valeur » du patrimoine du SEPE. La loi sur la gestion des Eaux (LGEaux) et les règlements votés par la suite imposent aux communes le fait de devoir mettre de l'argent de côté pour l'entretien de leur STEP. Le maintien de la valeur correspond à la valeur de l'amortissement de l'objet selon sa durée de vie. Comme Porrentruy alimente déjà ce fonds spécial en tant que commune membre du SEPE, la commune n'aura pas de dépense directe causée par ces travaux. Peu importe l'investissement consenti, le montant à verser dans le fonds spécial « maintien de la valeur » ne va pas connaître un pic, il sera le même. Mme Gerber relève encore que certaines des 9 communes membres ont déjà voté ce crédit lors de leur assemblée communale. Pour Porrentruy, ce crédit sera soumis à la population le 26 septembre



prochain. Elle indique aussi que le SEPE a mandaté un bureau pour élaborer une planification des futurs travaux. Un diagnostic et un inventaire seront présentés cet automne. Toutefois, il ne devrait pas y avoir de gros travaux avec de gros montants à prévoir avant quelques années. En conclusion, Mme Gerber, pour le Conseil municipal, recommande au législatif d'approuver ce crédit, destiné au remplacement d'équipements et à l'entretien d'ouvrages existants. Ces travaux sont nécessaires et engendreront un gain en sécurité et en simplicité d'exploitation ainsi qu'un gain énergétique, puisque la STEP produit du gaz et de l'électricité.

M. Yves Voisard relève que la STEP a besoin d'une sérieuse rénovation car, actuellement, la sécurité des employés est compromise. Il rappelle que la Commune de Porrentruy contribue à environ 40 % à son financement. Le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et le crédit car, à ses yeux, il est important que le maintien de la valeur soit à jour. Lors de la présentation du projet « SEPE Plus », l'ingénieur responsable prévoyait un prix de 4.5 francs par m<sup>3</sup> d'eau usée afin d'en assurer son entretien. M. Voisard pense que la maintenance du réseau d'écoulement et de la STEP sont peut-être à ce prix. Il rappelle qu'actuellement le m<sup>3</sup> d'eau usée à Porrentruy est de 1 franc. Il espère que les communes-membres du SEPE sont vigilantes pour leurs facturation d'eau en regard de la loi sur la gestion de l'eau. Il a lu dans la presse que la Municipalité apportera une aide financière aux futurs acquéreurs de récupérateurs d'eau de pluie. Il trouve que cette décision va dans le sens d'une interpellation que le groupe PS-Les Verts avait déposée il y a quelques années. Cette eau de pluie est généralement utilisée pour les toilettes et le jardin sans qu'elle ait besoin d'être comestible. Pour le groupe PS-Les Verts, M. Voisard déplore toutefois que cette subvention se fasse au détriment de celles accordées pour les capteurs solaires encore relativement rares à Porrentruy.

M. Alain Chariatte signale que la STEP, avec 34 années de service, a atteint sa limite d'âge selon les normes de la branche. En effet, de gros travaux d'entretien et d'amélioration sont prévus dans ce crédit de plus de 3 millions. Il rappelle que la commune de Porrentruy, membre du SEPE, alimente un fonds spécial nommé « maintien de la valeur » à hauteur de CHF 566'564.- dans le budget 2021. M. Chariatte se demande si ce montant suffira dans les années à venir et est surpris qu'il n'y ait pas une provision suffisante pour effectuer ces « travaux urgents ». Sans autre choix, le groupe PDC-JDC approuvera ce crédit. Cependant le groupe PDC-JDC se demande s'il faut attendre si longtemps pour effectuer des travaux urgents à plus de 3 millions sachant que plusieurs équipements sont en fin de vie. Pour lui, l'établissement d'une planification d'investissement pour les 5 à 10 prochaines années est nécessaire.

Pour le groupe PLR, M. Johan Perrin rejoint les idées du groupe PDC demandant à être plus proactif car dans le cas présent le législatif est un peu mis devant le fait accompli. M. Perrin rappelle que le rapport indique qu'une planification est agendée mais, pour lui, il serait intéressant d'avoir la planification financière lorsque le Conseil de ville vote le crédit. Cependant, constatant que la rénovation est urgente et obligatoire et que la mise aux normes doit être effectuée, le groupe PLR approuvera donc le crédit.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### **FOND DU SUJET**

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à l'unanimité, un crédit de CHF 3'190'000.- TTC, financé par voie d'emprunt par le SEPE, pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP.*

11. a) **Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2020.**
- b) **Accepter les comptes de l'Administration communale 2020.**

#### ENTREE EN MATIERE

C'est avec un large sourire que M. Manuel Godinat peut présenter les comptes 2020. En préambule et afin que cela soit clair pour tout le monde, il rappelle que le cash-flow est la différence entre les recettes que la Commune perçoit (impôts, émoluments, etc.), soit le chiffre d'affaires, et ses dépenses (salaires, loyers, etc.). Cette différence, qui représente environ 4 millions de francs, permet à la Municipalité de rembourser la dette bancaire et, surtout, de continuer d'investir. Par conséquent, si le cash-flow est nul, la Commune ne peut plus investir. M. Godinat se réjouit aussi que les comptes soient nettement plus favorables que le budget, ce qui permettra aux autorités de voir l'avenir avec plus de sérénité et de continuer à investir dans de nombreux projets. A travers le rapport d'introduction, M. Godinat ajoute que le Conseil municipal a voulu être le plus complet possible en expliquant les choses le plus simplement possible. En résumé, le résultat ordinaire se monte à 1 million de

francs. Dans l'ensemble, le Conseil municipal considère que la Municipalité de Porrentruy gère très bien ses comptes qui sont à l'équilibre, voire légèrement bénéficiaires. M. Godinat annonce que la vente de la Beuchire a permis d'arriver à ce bénéfice de 1 million de francs. C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé de provisionner CHF 800'000.- à la réserve de politique budgétaire pour finalement afficher un bénéfice net de CHF 190'000.-. M. Godinat souligne que le budget est parfaitement maîtrisé par le personnel communal et les autorités. Il rappelle que le personnel de la Maison de l'enfance a su redresser la barre pour tendre à un certain équilibre. Cette situation peut être relevée pour l'ensemble des services de la Municipalité. Mis à part quelques exceptions, les enveloppes budgétaires attribuées sont respectées. La grande différence par rapport au budget est surtout la rubrique concernant les impôts qui sont nettement meilleurs à ce qui avait été budgétisé. Par rapport aux comptes 2019, la situation est assez stable malgré les incidences de la RFFA qui ont fait perdre à la Municipalité des rentrées d'impôts des entreprises mais de manière moins importante de ce qui pouvait être supposé lors de l'établissement du budget 2020. La Municipalité, à travers les impôts, ne ressent actuellement aucune crise par rapport au Covid. Cela pourrait intervenir dans les années 2021 à 2023 et c'est pour cela que le Conseil municipal continue à rester prudent, bien qu'il puisse se réjouir de ce résultat. Au niveau des investissements, l'année 2020 a été particulière car tout le monde a un peu levé le pied. Les projets ont été mis un peu en standby. Cela se voit par rapport à la planification financière. Même si le rapport indique un investissement net d'un demi-million, il faut savoir que ce montant s'explique par le fait qu'il y a eu énormément de ventes de parcelles du côté de l'Oiselier. Cependant, la Municipalité continue d'investir 4 millions de francs bruts par année. Pour 2020, cela s'est fait à travers les infrastructures sportives et culturelles, pour le nouveau bâtiment administratif complètement adapté au personnel et pour l'offre touristique. Concernant le bilan, M. Godinat signale que la fortune nette de la Municipalité se monte aujourd'hui à 1,5 million de francs et la réserve de politique budgétaire à 2,4 millions de francs. La Commune possède ainsi près de 4 millions de francs de réserve à disposition. A cela s'ajoute encore une revalorisation des actions, ce qui constitue une provision qui n'a pas encore été utilisée. Cela veut dire que si la Commune devait supporter un coup dur à court terme, elle aurait ainsi encore 1,4 million de francs qui peuvent être revalorisés, ce qui lui assure d'éviter le risque d'un découvert dans le cadre du budget 2021. Concernant PM21, suite à la motion déposée et acceptée au début 2020 dans une période de crise et sans connaître les résultats des comptes 2019 et 2020, M. Godinat relève que le Conseil municipal a travaillé sur ce dossier dès le début janvier. Il a ainsi identifié une cinquantaine de lignes budgétaires et a fixé un potentiel d'économies pour améliorer le cash-flow de 2 millions de francs. La liste détaillée se trouve dans le plan de mesures 2021. Au cours du printemps, le Conseil municipal a constaté que les comptes 2020 seraient beaucoup meilleurs que ce que prévoyait le budget et il a finalement décidé de lever le pied sur ce plan de mesures. En parallèle, il a travaillé sur la planification financière et a décidé de prioriser divers projets et d'en décaler d'autres dans le temps pour arriver à un investissement net annuel de 4,5 millions de francs, ce qui reste un montant très élevé par rapport aux autres communes jurassiennes. Tenant compte de la priorisation des investissements et du résultat des comptes 2020 proposés ce soir, le Conseil municipal a décidé de mettre en veille une bonne partie des mesures relevées dans PM21. Cependant, ce document doit rester un outil de travail qui peut être ressorti en temps voulu.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean-Pierre Bendit a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2020 qui bouclent avec un excédent de produits de presque CHF 90'000.-, après une attribution de CHF 800'000.- à la réserve de politique budgétaire, soit tout de même près de CHF 3.5 millions d'écart par rapport au budget qui présentait un excédent de charges de CHF 2.5 millions en tenant compte de la dissolution partielle d'une réserve et de revalorisation d'actions. Pour M. Bendit, ce résultat est d'autant plus surprenant après l'annonce au Conseil de ville, le 25 mars dernier, d'un découvert au bilan prévisible de plus d'un million pour fin 2020. Ce résultat est donc exceptionnel et, à l'instar de plusieurs communes, provient principalement de rentrées fiscales extraordinaires qui ne se reproduiront probablement pas cette année. En effet, il y a près d'un million de décomptes inattendus vieux de 5 à 9 ans au niveau des personnes physiques et morales. En outre, le bénéfice de CHF 800'000.- de la vente du bâtiment de la Beuchire améliore le résultat uniquement pour 2020. Ce bénéfice réjouissant s'explique également par une bonne maîtrise des charges courantes de la Commune. En ce qui concerne les services communaux, il est globalement à saluer une bonne maîtrise des charges et des résultats très satisfaisants. Les comptes 2020 sont tout de même très spéciaux avec la crise sanitaire dont certains coûts sont exceptionnels et des dépenses prévisibles qui n'ont pas été réalisées. Concernant la présentation des comptes, il faut signaler que les comparaisons de nombreux postes avec les comptes 2019 n'est pas possible en fonction de la mise en place de MCH2. Au niveau des investissements bruts, de nombreux projets ont été reportés notamment en raison de la pandémie et seuls 4 millions de francs bruts ont été comptabilisés au lieu des 8 millions prévus dans la planification financière. Par conséquent, il faut être prudent sur les indicateurs financiers sur ces investissements bruts et nets. En parlant de ces indicateurs financiers, importants aux yeux de M. Bendit pour une saine gestion, la plupart de ces valeurs sont intéressantes sur plusieurs années. Malheureusement, avec MCH2, la comparaison avec les valeurs avant 2020 est simplement impossible. Par conséquent, il est difficile de s'y retrouver. M. Bendit cite deux exemples, soit :

- L'endettement net par habitant qui est maintenant basé sur l'endettement net et qui ne tient pas compte des dettes en relation des infrastructures de communes-centres dont les charges financières sont réparties avec d'autres communes. Avec ce nouveau calcul, l'endettement communal net par habitant est de plus de CHF 6'000.- alors qu'à partir de CHF 5'000.- l'endettement est qualifié de critique.
- Le quotient de l'excédent au bilan, qui est en quelque sorte le thermomètre sur l'état de santé des capitaux propres. Cet indice est, en fin 2020, de 6.80 % alors qu'en dessous de 30% il est considéré comme faible et une valeur négative signifie un découvert au bilan.

Pour conclure, avec l'amélioration de la réserve de politique budgétaire à CHF 2.4 millions et l'amélioration de la fortune au bilan qui se solde à CHF 1.5 million, le groupe PDC-JDC partage l'avis du Conseil municipal de reporter la mise en œuvre de PM21, tout en soulignant l'excellent travail réalisé visant à améliorer le cash-flow qui pourrait être appliqué à l'avenir en cas de problèmes. Le groupe PDC-JDC salue également la nouvelle planification financière et sa présentation par priorités qui se base sur des prévisions de CHF 4,5 millions nets par année, contrairement à ce qui avait été annoncé au budget 2021 avec des objectifs de CHF 5,8 millions nets par an. En conclusion, le groupe PDC-JDC soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière et acceptera unanimement les dépassements de crédits ainsi que les comptes 2020.

M. Yann Voillat informe que le groupe PCSI a pris connaissance avec enthousiasme du résultat des comptes 2020 qui présentent un bénéfice de CHF 189'954.45, et en plus avec une mise en réserve de CHF 800'000.-. C'est une bouffée d'oxygène bienvenue durant une période très compliquée à vivre pour les entreprises et la population de Porrentruy. Malgré une lecture toujours très indigeste et difficile des comptes à cause du passage à MCH2, ce résultat est comme souvent dû, en grande partie, aux impôts supplémentaires encaissés. Cependant, M. Voillat tient à relever que les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées par l'exécutif. Au vu de ce résultat, son groupe se demande si le plan de mesures visant à rétablir l'équilibre financier est toujours autant nécessaire ? Même s'il est bon de garder une certaine prudence lors de toute dépense, il faut montrer une image positive à l'extérieur et ralentir le scepticisme rigoriste de certains élus. Le groupe PCSI est d'avis que la Municipalité doit investir davantage dans la rénovation du centre ancien et que la transformation de la rue Pierre-Péquignat devrait être une priorité. L'investissement « rue cœur de ville », repoussé à 2027, surprend le groupe PCSI et démontre bien qu'il n'a pas été assez mis l'accent sur ce genre de projet durant cette législature. Malgré ces remarques, et au vu du résultat présenté ce soir, le groupe PCSI accepte les comptes tels que présentés.

Pour le groupe PLR, M. Philippe Piegay a pris connaissance avec une grande satisfaction du résultat positif de CHF 189'954,45 en relation avec l'exercice 2020. Il est aussi à souligner que le résultat positif réel est de CHF 989'954.45 et qu'une réserve de CHF 800'000.- a pu être allouée aux réserves de politique budgétaire. La constitution de cette réserve, qui s'élève actuellement à CHF 2'400'000.-, est une bouffée d'oxygène pour les prochaines années. En analysant les comptes plus en profondeur, il est à constater que ce bon exercice est principalement dû à des rentrées fiscales imprévisibles lors de l'établissement du budget et à la vente de biens immobiliers. Dès lors, aucune certitude ne peut être émise et la prudence doit rester de mise. Il faut aussi relever la bonne maîtrise des coûts par les services financiers de la Municipalité ainsi que du Conseil municipal par rapport au budget. En effet, il n'y a pas de charges en dépassement important du budget mais plutôt une maîtrise à la baisse des charges. Les effets principaux au niveau financier et, plus particulièrement sur les rentrées fiscales en rapport avec la crise sanitaire, pourraient se faire sentir principalement sur l'année 2022 et plus particulièrement sur 2023. L'endettement global a pu être contenu en 2020 à CHF 64'800'000.-, avec une baisse de l'ordre de CHF 400'000.- par rapport à 2019. Cette baisse de l'endettement est principalement due à la vente de biens immobiliers qui a permis d'effectuer des amortissements. D'un point de vue positif, il faut aussi souligner que la Municipalité a effectué des investissements non négligeables de CHF 3'940'000.- pour l'année 2020. Cette bonne et prudente gestion des finances communales permet de disposer de plus de marge de manoeuvre quant à la mise en place du plan de mesures prévu par les autorités communales et de pouvoir travailler vers l'avenir avec plus de sérénité. Il faut saluer le travail important effectué par le Conseil communal dans le ciblage d'économies potentielles et cette feuille de route devra rester sur le bureau pour mieux maîtriser les charges lors d'années plus difficiles. Il a aussi permis de se rendre compte sur quels axes la Municipalité devait mettre l'accent ainsi que de permettre une priorisation des investissements dans une vision à plus long terme. Le seul dépassement constaté concerne le montant de CHF 800'000.- attribué à la politique de réserve budgétaire qui sera accepté sans autre par le groupe PLR. Il acceptera aussi, à la majorité, les comptes 2020.

Pour Mme Mathilde Crevoisier Crelier, il est difficile de ne pas se réjouir à l'annonce de comptes positifs et le groupe PS-les Verts ne fait pas exception. Après l'annus horribilis 2020 et son contexte extrêmement complexe, le fait de présenter des comptes positifs constitue un tour de force révélateur, d'une part, de la bonne gestion de la bourse communale, d'autre part, de la santé financière structurelle de la Commune. Au-delà des comptes à l'équilibre, Mme Crevoisier Crelier salue évidemment l'augmentation des recettes fiscales. La catastrophe annoncée avec l'introduction de RFFA n'a pas encore eu lieu. La fortune en progression et la légère baisse de la dette nette constituent aussi des signes encourageants. Si le groupe PS-Les Verts peut regretter le faible

investissement net, il est évident qu'il ne peut en tirer de conclusion sur un seul exercice. Cependant, Mme Crevoisier Crelier constate, année après année, que les investissements projetés sont systématiquement supérieurs aux investissements effectifs. Avec la baisse prévue dans le cadre du plan de mesures, elle espère que cet écart pourra être réduit. Maintenant que les montants d'investissement ont été réduits, la prochaine étape sera de réfléchir à la manière de donner à la ville les moyens de réaliser ses projets. Le plan de mesures a révélé la sollicitation excessive de l'administration communale : il s'agira de prendre en compte ce problème et d'y apporter des solutions. Dans le cadre de cette entrée en matière sur les comptes, le groupe PS-Les Verts tient à revenir sur le plan de mesures d'économie présenté au Conseil de ville. Le groupe PS-Les Verts s'était fortement opposé à l'adoption de ce plan, relevant que les comptes 2019 étaient positifs, la fortune en progression et que le but de « retrouver à nouveau l'équilibre financier » était sans objet, car l'équilibre était là. Aujourd'hui, il maintient l'analyse faite à l'époque et constate que les comptes 2020 viennent la corroborer. Il réaffirme que les budgets sont déjà serrés et qu'ils sont déjà minutieusement scrutés et rabotés tant que faire se peut. Tous les efforts possibles sur les charges que la Municipalité maîtrise ont déjà été faits. L'effort supplémentaire requis s'attaque à des services clés à la population et aux effectifs de l'administration. Les comptes 2020 à l'équilibre rendent caduques les mesures proposées dans le plan et le groupe PS-Les Verts s'attachera à défendre méthodiquement les prestations à la population et les services communaux qui seront visés. Enfin, il a pris connaissance avec intérêt des indicateurs MCH2 désormais fournis avec les comptes, qui permettent de mieux appréhender l'état des comptes. Le groupe PS-Les Verts a effectué une brève analyse fondée sur le Comparatif 2019 des finances cantonales et communales, élaboré chaque année de l'IDHEAP depuis 1999, qui inclut les indicateurs MCH2, mais dans le cadre plus large de 15 indicateurs financiers. Le premier groupe d'indicateurs traduit l'équilibre budgétaire de la collectivité publique : la couverture des charges, l'autofinancement de l'investissement, l'évolution des engagements nets et le poids des intérêts (ou quotité de la charge des intérêts). Avec des valeurs respectives de 101%, de 1476% (qui aurait été de 102% avec les investissements prévus) et malgré le poids des intérêts élevés de 2,43%, Porrentruy présente un bon équilibre budgétaire. Le second groupe d'indicateurs porte sur la qualité de la gestion, notamment l'effort d'investissement, l'exactitude des prévisions fiscales et l'intérêt moyen de la dette. Ici aussi, les chiffres sont plutôt encourageants. L'effort d'investissement est optimal s'il est compris entre 7 et 10% des dépenses courantes. Cette fourchette est actuellement atteinte, mais il faudra prendre garde à ce qu'il ne tombe pas en-dessous avec la baisse des investissements projetée. Un indice particulièrement intéressant de ce comparatif est l'exactitude de la prévision fiscale qui mesure l'écart entre les prévisions des revenus fiscaux et les revenus effectifs. Vu les écarts parfois très importants dans les comptes et budgets communaux, il serait intéressant de calculer cet indicateur pour la Municipalité de Porrentruy. Enfin, l'intérêt moyen de la dette, indice d'une bonne gestion financière, est extrêmement bas. Le 3e groupe principal d'indicateurs montre l'ampleur de l'endettement : le taux ou quotient d'endettement net de Porrentruy est très élevé, mais plusieurs villes suisses présentent un taux élevé alors qu'elles proposent un dynamisme élevé et ne témoignent pas d'une mauvaise santé financière (Lausanne, Lugano, Wintertour, Delémont). Un quotient d'endettement élevé n'est donc pas forcément révélateur d'une situation financière catastrophique. Enfin, le dernier groupe d'indicateurs regroupe cinq indicateurs auxiliaires issus du MCH2, dont la part du service de la dette et la dette nette par habitant. Mme Crevoisier Crelier aimerait revenir sur cette dernière car la dette par habitant est souvent brandie pour illustrer la mauvaise santé financière d'une commune. Mme Crevoisier Crelier tient à citer le Comparatif : « L'endettement par habitant, parfois utilisé pour mesurer l'importance de la dette, n'est pas pour autant un indicateur classique des finances publiques en Suisse. D'ailleurs, le MCH2 le considère comme un indicateur de deuxième priorité auquel il n'attribue qu'une valeur informative limitée en précisant que l'importance de la dette devrait être évaluée en tenant compte de la capacité financière des habitants plutôt que de leur nombre ». Ce bref tour d'horizon des indicateurs financiers de la ville de Porrentruy laisse entrevoir une situation beaucoup plus nuancée que certains la dépeignent. Comme de coutume, le groupe PS-Les Verts invite à dédramatiser la dette et à la mettre en perspective avec des instruments plus modernes et plus représentatifs des réalités macroéconomiques, mais aussi et surtout à se concentrer sur des indicateurs plus révélateurs, qui portent sur la capacité d'investissement et la gestion budgétaire. Au vu de ce qui précède, le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière et se réserve le droit d'intervenir sur le fond du sujet.

Concernant les ratios indiqués en fin de rapport, M. Manuel Godinat signale que ceux-ci peuvent être interprétés de différentes façons mais ce qui est important c'est de les lisser sur plusieurs années. Lorsque les autorités auront l'habitude d'utiliser MCH2, un comparatif pourra être fait sur plusieurs années et là les ratios seront parlants. Pour l'instant, il est vraiment important de relativiser l'interprétation qui peut en être faite. Au niveau des impôts, qui pour certains étaient inattendus, il est aussi important de les lisser sur plusieurs exercices car certaines impositions, réglées en 2020, découlent de taxations des années 2014 ou 2015. C'est ce qui fait que certaines communes du Canton du Jura présentent de mauvais comptes cette année. Peut-être qu'elles se trouvent dans une année un peu compliquée à cause de quelques taxations définitives. Porrentruy se trouve en haut de la courbe cette année, l'année prochaine sera peut-être moins bonne. Là aussi, pour M. Godinat, il est vraiment important de lisser les recettes fiscales sur plusieurs années pour en avoir une bonne vision, en

considérant la réforme sur les entreprises (RFFA) qui engendre aussi un manque à gagner. Concernant les investissements, M. Godinat signale que le Conseil municipal a souhaité travailler à travers des axes stratégiques comme l'attractivité du développement, de l'énergie et de l'environnement ; des thèmes importants et porteurs. En limitant les investissements à 4,5 millions de francs par an, le Conseil municipal espère avoir les ressources humaines nécessaires et l'énergie pour concrétiser l'ensemble de ces projets et ne pas en laisser sur le côté.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

##### **a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2020.**

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements de crédits budgétaires pour 2019 à l'unanimité.*

##### **b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2020**

Concernant les recettes fiscales de plus de 3,3 millions de francs, M. Baptiste Laville trouve que ces importantes variations sont inquiétantes. Pour lui, la fiscalité est en lien avec la démographie de Porrentruy qui n'a pas évolué positivement. M. Laville souhaiterait donc savoir, autrement que par le lissage et par le fait que quelques entreprises auraient bouclé leurs déclarations fiscales, comment cet écart important peut-être expliqué plus en détail, écart qu'il trouve inquiétant dans le sens où soit des richesses importantes ont été générées durant la période Covid ou soit que des entreprises sont venues s'installer à Porrentruy.

M. Manuel Godinat ne peut pas donner beaucoup d'informations complémentaires par le fait que le Conseil municipal n'a absolument pas accès aux décisions de taxations. Il y a un secret professionnel du teneur du registre des impôts de la Municipalité qui fait que le Conseil municipal a peu d'informations. La Commune budgétise ce que le Canton lui communique. Cependant, M. Godinat considère que 20 % des contribuables paient le 80 % des impôts. Dans ces personnes, physiques ou morales, certaines paient beaucoup d'impôts. Donc, une petite variation peut engendre une différence de 500'000 à 1 million de francs pour certains contribuables. M. Godinat rappelle que certaines taxations compliquées mais importantes ont pu être réglées en 2020 et ont été favorables à la Commune de Porrentruy. Ces variations proviennent donc de taxations antérieures. La différence entre ce qui est facturé et encaissé durant la même année engendre ces variations.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes 2020 de l'Administration communale à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### **16. Divers.**

M. le Président signale que 8 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la motion urgente intitulée « Pour la suspension des coupes dans les devoirs surveillés à la rentrée 2021 » (PS-Les Verts).

#### Discussion sur l'urgence

Mme Mathilde Crevoisier Crelier informe que l'urgence est explicite car cette décision devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet. Donc, c'est pour cette raison que le groupe PS-Les Verts demande au Conseil de ville de statuer aujourd'hui sur cette motion. Pour Mme Crevoisier Crelier il ne s'agit pas de débattre du fond, cette décision mérite un débat par le Conseil de ville qui a voté et alloué les budgets. C'est aussi une question politique car cela donne une image de la ville de Porrentruy. Mme Crevoisier Crelier ne pense pas que c'est une décision qui peut se passer d'un débat démocratique, ce qui est le but de la motion. Après, cela ne veut pas dire que le Conseil de ville en accepte le fond ; cet objet pourra être débattu, de façon sereine, au moment de la discussion de budgets à venir.

Pour M. Manuel Godinat, il paraît difficilement acceptable de considérer l'urgence du maintien ou non des goûters lors des devoirs surveillés. Pour lui, il est difficile de traiter l'urgence sans parler du contexte général. Il signale que 40 leçons sont payées par semaine pour assumer les devoirs surveillés et donner des goûters. Il rappelle également que, cet été, une personne qui assumait 9 leçons de devoirs surveillés part en retraite. Pour l'instant, aucun remplaçant lui a été trouvé. Actuellement, les autorités sont en train de réorganiser cette tâche et il va être

complicé de maintenir les devoirs surveillés à la rentrée tel que cela pouvait être imaginé. Donc, s'il faut encore chercher du monde pour organiser les goûters, cela paraît très compliqué à la veille des vacances scolaires. Pour M. Godinat, un débat de fond doit avoir lieu au sein du Conseil de ville. Pour lui, le Conseil municipal ne bafoue pas les droits du Conseil de ville. Si le Conseil de ville devait accepter cette motion à la rentrée, seuls les mois d'août et septembre seraient impactés par la suppression des goûters. Pour lui, il n'y a donc pas d'urgence à traiter ce texte ce soir car discuter de cet objet dans la précipitation lui paraît délicat. Il ajoute encore que les parents ont été avertis de la décision du Conseil municipal. Ils savent qu'il y aura les devoirs surveillés mais sans goûter. M. Godinat pense que d'ici six semaines ils auront eu le temps de se préparer.

M. Baptiste Laville trouve qu'il est important, dans le cadre du débat d'urgence, que le Conseil municipal soit traité de la même manière que le Conseil de ville et qu'il doit discuter uniquement de la notion d'urgence. Pour M. Laville, Mme Crevoisier Crelier a joué le jeu et il regrette que le Conseil municipal ne l'ait pas joué.

A la demande du groupe PDC-JDC, M. le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'urgence

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent de traiter la motion en urgence par 21 voix contre 15.*

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner a pris connaissance de la volonté de la Conseillère de ville Jocelyne Gasser de siéger pour la dernière fois ce soir. Il tient à la remercier pour son engagement de longue date au sein du législatif et lui souhaite plein succès pour la suite de ses activités culturelles et il se réjouit de la retrouver sous un chapiteau, si possible, noir de monde.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.00 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

G. Coullery